

Délibération au Conseil Municipal du lundi 20 septembre 2021

Mise en œuvre du Budget participatif de la saison 2.

Numéro V-2021-1227

Le Conseil municipal de la ville de Strasbourg a adopté le 21 octobre 2019 des principes modifiés d'élaboration du budget participatif de Strasbourg pour la saison 2. Ces évolutions concernaient :

- l'allongement des études des projets, passant de un an pour la saison 1 à deux ans pour la saison 2,
- une redéfinition de l'enveloppe budgétaire allouée en tenant compte du nouveau phasage sur deux ans (deux millions tous les deux ans),
- l'adoption de nouveaux critères d'analyse des projets.

En raison de la période pré-électorale, de la crise sanitaire, du décalage induit du second tour des élections municipales et du manque de ressources humaines au sein de la Direction de la Mobilité et des Espaces Publics et Naturels et de la Mission Participation Citoyenne , le calendrier initial de cette deuxième saison n'a pu être tenu.

Afin de poursuivre dans de bonnes conditions cette édition du budget participatif en gardant notamment mobilisés-es les porteurs-ses de projets, il est proposé, en accord avec le groupe de suivi du budget participatif, de communiquer le nouveau calendrier pour cette deuxième édition :

- Printemps-été 2021 : poursuite de l'analyse de faisabilité par les services de la Collectivité. Sur les 247 projets déposés par les Strasbourgeois-es, 186 déclarés recevables, sont actuellement en cours d'analyse de faisabilité par les directions compétentes.
- Automne 2021 : campagne de communication et de vote citoyen prévu du 11 octobre au 30 novembre 2021
- Année 2022 : mise en œuvre des projets lauréats par les directions thématiques avec une coordination générale par la direction de la Participation Citoyenne
Une réflexion sur une évolution du dispositif pour 2023 sera engagée dans le même temps.

Le budget participatif est un outil démocratique ouvert à toutes et tous et qui s'appuie sur l'expertise et la créativité des Strasbourgeois-es pour penser collectivement l'avenir d'une rue, d'un quartier, de la ville. Il favorise la co-construction entre les élus-es, les agents-es de la collectivité et les citoyen-nes, tout en conférant à ces derniers un droit de décision et des moyens inédits. Cette approche strasbourgeoise, résolument collaborative tout au long de la démarche, a permis de renforcer les liens entre la collectivité et les citoyens-nes, qu'ils/elles soient porteurs-ses de projet ou membres du groupe de suivi.

Les dispositifs de démocratie locale et particulièrement le budget participatif sont essentiels en ce qu'ils permettent de repenser nos modes et lieux de vie, d'inventer de nouvelles formes de vivre ensemble et de solidarité. En cette période de crise sanitaire et démocratique, il est plus que jamais important de réaffirmer l'inscription de cet outil porteur et stimulant dans le paysage démocratique local. Il s'agit aussi bien de redynamiser le processus que de mieux le partager au sein de la collectivité, en affichant de nouveaux objectifs clairs en termes de délais pour la poursuite de la saison 2, cohérents pour les services qui auront à mettre en œuvre les projets, et rassurants pour les citoyens-nes qui se sont appropriés l'outil.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
Vu le Code général des collectivités territoriales,
notamment ses articles L 2121-10 et L2121-29
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le nouveau calendrier de la deuxième édition du budget participatif.

**Adopté le 20 septembre 2021
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 27 septembre 2021**

(Accusé de réception N°067-216704825-20210920-133145-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 27/09/21

Conseil municipal du 20 septembre 2021

Point 4 à l'ordre du jour :

Mise en œuvre du Budget participatif de la saison 2.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix

+ 3 voix pour Madame Ben Annou et Messieurs Schoepff et Koussa qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitent voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 10 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Mise en œuvre du Budget participatif de la saison 2.

Pour

51

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

10

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe